



FOIRE AUX QUESTIONS

Réponses aux questions les plus fréquemment posées.

1. Quelle est la période d'inscription aux Ecoles européennes (EE) de Luxembourg ?

Cycle	Année 2019
Maternelle et Primaire	Du 29.04.2019 au 24.05.2019 (excepté du 09.05 au 10.05.2019)
Secondaire	

- Il n'est pas possible de déposer de demande d'inscription avant ces dates ou d'inscrire un enfant sur une liste d'attente.
- Les demandes d'inscription doivent être soumises uniquement en cas d'inscription de nouveaux élèves.
- Seuls les dossiers d'inscription publiés sur les sites internet des Ecoles européennes de Luxembourg peuvent être utilisés et ne doivent en aucun cas être reformatés.

2. Où doit-on inscrire les élèves ?

Les demandes doivent être déposées au secrétariat des Ecoles de Luxembourg, auprès des personnes responsables suivant le cycle et la section linguistique demandés. Leurs coordonnées sont reprises dans le règlement d'admission et de fonctionnement publié sur notre site web sous l'onglet « Inscriptions ».

3. Les Ecoles européennes sont-elles accessibles aux enfants dont les parents ne travaillent pas dans les institutions européennes ?

Oui. Si les Ecoles européennes sont destinées par priorité aux enfants des personnels des institutions européennes, d'autres enfants peuvent également y être admis, sous réserve des places disponibles et dans la limite du seuil fixé par la réglementation (actuellement, jusqu'à 24 élèves par classe).

Les élèves des Ecoles européennes sont répartis en trois catégories

- Les élèves de Catégorie 1 : élèves dont les parents font partie du personnel d'une institution européenne ou d'une organisation assimilée et sont employés directement et de manière continue pour une durée minimum d'un an. Ces élèves sont exemptés du paiement du minerval scolaire.

- Les élèves de Catégorie 2 : élèves admis en vertu d'un contrat dit de Catégorie 1 conclu avec une entreprise ou une organisation par lequel celle-ci s'est engagée à verser une contribution équivalant au coût réel de la scolarité des élèves concernés.
- Les élèves de Catégorie 3 : élèves qui ne relèvent pas des Catégories 1 et 2. Ces élèves sont admis sous réserve des places disponibles, dans les limites fixées par la réglementation. Leurs parents prennent en charge le minerval scolaire fixé sur base annuelle par le Conseil supérieur des Ecoles européennes.

D'autres informations sont disponibles sur notre site web dans la rubrique « Inscriptions ».

4. Quelle est la différence entre l'Ecole européenne Luxembourg I et l'Ecole européenne Luxembourg II ?

Il y a deux Ecoles européennes à Luxembourg : l'EE Luxembourg I (Kirchberg) et l'EE Luxembourg II (Bertrange/Mamer). Les deux écoles suivent les mêmes programmes et sont organisées selon la même structure administrative.

L'EE Luxembourg I est située sur le plateau du Kirchberg et comprend les trois cycles d'études : maternel, primaire, secondaire. Les élèves des sections et des langues maternelles suivantes sont automatiquement inscrits à l'EE Luxembourg I : bulgare, estonienne, finlandaise, lettonne, lituanienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, espagnole, suédoise.

L'EE Luxembourg II est située sur le site de Bertrange/Mamer et comprend les trois cycles d'études : maternel, primaire, secondaire. Les élèves des sections et des langues maternelles suivantes sont automatiquement inscrits à l'EE Luxembourg II : tchèque, danoise, grecque, hongroise, italienne, maltaise, roumaine, slovène, slovaque et croate.

Les deux Ecoles ont une section francophone, une section anglophone, une section germanophone et dispensent l'enseignement de l'irlandais.

Après leur inscription, les élèves seront orientés vers une des deux écoles.

5. Comment les élèves des sections DE, FR, EN sont-ils répartis entre les deux écoles ?

En 2004, les représentants des parents d'élèves et les Directions d'écoles ont établi des règles de répartition des élèves entre les deux écoles. Ces règles figurent dans le document «Règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg» publié sur notre site web dans la rubrique «Inscriptions». Ces règles ont été approuvées par les Conseils d'administration.

L'attribution est en principe définitive. Cependant, les parents peuvent demander un transfert au directeur de l'école fréquentée par leur(s) enfant(s). Une telle demande doit être introduite avant le **24 mai 2019 au plus tard** pour les cycles maternel, primaire et secondaire. Si des places sont disponibles et pour autant que cela ne crée pas de déséquilibre en termes d'effectifs de classes, le transfert vers l'autre école peut être accordé pour l'année scolaire suivante.

Les demandes de transfert concernant les élèves des cycles maternel, primaire et secondaire sont gérées par le Directeur de l'école fréquentée par l'élève. Les décisions seront envoyées pour le **28 juin 2019**.

6. Quand les parents sont-ils informés de l'admission de leur enfant ?

Les élèves de la catégorie III sont admis en fonction des places disponibles.
Les décisions rendues en matière d'inscriptions sont envoyées au plus tard le **12 juillet 2019**.

Les parents sont priés de ne pas appeler le secrétariat. La procédure prend du temps et le personnel de l'école n'est pas autorisé à donner des réponses individuelles tant que toutes les demandes n'ont pas été traitées.

7. Quelles sections linguistiques trouve-t-on dans chaque école ?

- Luxembourg I :
Anglophone, espagnole, finnoise, francophone, germanophone, lituanienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, suédoise.
- Luxembourg II :
Anglophone, danoise, francophone, germanophone, grecque, hongroise, italienne, tchèque.

8. Quel est l'âge d'admission aux Ecoles Européennes ?

L'admission à l'école maternelle a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 4 ans, c'est-à-dire avant le 31 décembre de l'année en cours. Aucune exception n'est possible.

L'admission à la première classe de l'école primaire a lieu à la rentrée de septembre de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 6 ans, c'est-à-dire avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les enfants peuvent uniquement être admis à l'école, à condition qu'ils soient propres.

9. Quelles sont les langues II enseignées dans les Ecoles européennes ?

Tous les élèves choisissent une des trois langues II enseignées : français, anglais, allemand.
La langue II doit être différente de la langue de la section, sauf pour les élèves SWALS*. En première année primaire, l'enseignement de la langue II débute après les vacances de la Toussaint. La langue II sera utilisée au cycle secondaire comme langue véhiculaire pour plusieurs cours.

* **SWALS = Students Without A Language Section** (Elèves sans section linguistique correspondant à leur langue maternelle)

10. Que fait l'Ecole pour les élèves ayant un niveau de connaissance linguistique insuffisant ?

Les élèves de catégorie 1 et 2 pour lesquels il n'existe pas de section linguistique correspondant à leur langue maternelle/dominante dans les Ecoles européennes de Luxembourg (Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Roumanie, Slovaquie = élèves SWALS) sont admis en principe en section allemande, anglaise ou française. Pour ces élèves, une structure d'apprentissage intensif de la langue de la section dans laquelle ils sont inscrits existe. Cette aide est maintenue pendant le temps nécessaire.

L'école dispose par ailleurs d'une structure de rattrapage pour la 2^{ème} langue à partir de la classe de 3^{ème} primaire. Cela concerne les nouveaux élèves.

11. Comment paie-t-on le minerval ?

Catégorie 2 : L'employeur, qui a signé un contrat avec l'Ecole, reçoit la facture et la paie directement à l'Ecole.

Catégorie 3 : L'Ecole envoie une facture aux parents des élèves de la catégorie III. Au moment de l'inscription, il sera demandé de verser la somme de 500,00 euros. La preuve de paiement devra être jointe au dossier d'inscription au moment de son dépôt. Si l'élève est admis et qu'il fréquente l'école, cette somme sera déduite de la facture finale du minerval qui sera émise en novembre.

Si l'école refuse l'admission de l'élève, la famille sera remboursée des 500,00 euros versés sur le compte qui a servi à payer cette somme.

Si l'élève est accepté et que les parents se désistent, cette somme restera acquise à l'école.

Si les 25 % du minerval ne sont pas versés avant le 15.08.2019, l'inscription pourra être annulée.

Les 75 % restants peuvent être payés en une ou trois fois (les détails de cette procédure seront ajoutés aux factures).

12. Quel est l'horaire de la journée scolaire ?

- **Ecole européenne Luxembourg I**

Merci de consulter le site Internet de l'école concernée : www.euroschool.lu

- **Ecole européenne Luxembourg II**

Merci de consulter le site Internet de l'école concernée : www.eel2.eu

13. L'Ecole organise-t-elle un accueil pré ou postscolaire ?

Non, l'Ecole européenne ne dispose pas de crèche et n'organise pas d'accueil pré ou postscolaire. Le Centre Polyvalent de l'Enfance interinstitutionnel (CPE) offre un service de crèche et un accueil postscolaire pour les enfants du personnel des Institutions européennes uniquement.

La Crèche est gérée par le Parlement européen ; la Garderie ou le Centre d'Etudes et de loisirs sont gérés par la Commission européenne (l'unité OIL.05 de l'Office Infrastructures et Logistique Luxembourg).

Ces structures sont indépendantes de l'Ecole européenne ; inscrire votre enfant à l'Ecole européenne ne signifie pas une inscription automatique au CPE et vice versa.

Pour toute question concernant ces 3 structures du CPE, veuillez consulter les sites y relatifs :

- Crèche : <http://www.creche.europarl.europa.eu/cpe/en/sites/cpe/home.html>
- Garderie et Centre d'études et de loisirs : http://myintracomm.ec.testa.eu/hr_admin/fr/creches_lux/Pages/index.aspx (intranet des Institutions européennes) / <http://ec.europa.eu/oil/infrastructures-fr.html> (accès externe).

14. Y-a-t-il des bus scolaires ?

Oui, il y a des bus qui amènent les élèves à l'école et les ramènent chez eux après l'école. L'association privée ATSEEE organise et gère ce service : <http://www.euroschool.lu/bus/>

Adresse postale :

ATSEEE Association des Transports scolaires des Élèves des Écoles Européennes
Parlement européen, Bâtiment Schuman, SCH 01B006, L-2929 Luxembourg

Tél: 4300 22934

Gsm: 00352 621 149673

Website: www.atseee.eu

E-Mail: info@atseee.eu

15. Où et quand les élèves prennent-ils leur repas de midi ?

Les élèves du cycle maternel prennent leur repas chaud en classe le lundi (qui est la seule journée longue). Pour les autres jours, l'Ecole n'assure pas de service de restauration.

Chaque lundi et mercredi, les élèves du primaire se rendent au réfectoire de l'école entre 12h et 14h. Un roulement est établi selon les classes et les niveaux. Les élèves peuvent opter pour le repas chaud proposé par l'école ou amener leur repas froid de la maison et le manger à la cantine (tartinistes). Pour les autres jours, l'Ecole n'assure pas de service de restauration.

Les repas sont payés par un système d'abonnement trimestriel ou annuel. Les élèves qui apportent leur propre repas paieront un tarif réduit pour le service rendu par le fournisseur de la cantine.

Pour le cycle secondaire, le règlement des frais de repas se fait obligatoirement au moyen de cartes de paiement électroniques.

- **Ecole européenne Luxembourg I**

Le prestataire de service pour cantine est la société SODEXO.

Les nouveaux parents doivent prendre contact avec Sodexo par mail : Eceuro213.fms.lu@sodexo.lu

- **Ecole européenne Luxembourg II**

Le prestataire de service pour cantine est la société EUREST.

Les nouveaux parents doivent s'inscrire en ligne avec le lien : <https://eel2.eurest.lu>

16. L'Ecole organise-t-elle des activités périscolaires ?

La Fédération des Associations de Parents des Elèves des Ecoles Européennes de Luxembourg (APEEEL1 pour l'EEL1 et APEEEL2 pour l'EEL2) organise des activités. Veuillez consulter le site pour l'Ecole Luxembourg I www.activitesperiscolaires.lu, et pour l'Ecole Luxembourg II <https://periscolaire.apeeel2.lu>.

17. Les élèves portent-ils un uniforme ?

Non, il n'y a pas d'uniforme scolaire.

Pour la pratique des activités sportives et pour la natation, les vêtements adéquats sont requis. Certains enseignants des cycles maternel et primaire demandent aux élèves de porter des chaussures d'intérieur/pantoufles en classe, surtout en hiver.

Pour des raisons de sécurité, les élèves (cycles maternel et primaire) ne sont pas autorisés à circuler en chaussettes (c.à.d. sans chaussures ni chaussons).

18. Les parents doivent-ils acheter des livres ?

- Ecole primaire :
Oui, les parents achètent les livres.
Les listes de livres sont disponibles sur les sites web de chaque école, c'est-à-dire pour l'Ecole Luxembourg I www.euroschool.lu et pour l'Ecole Luxembourg II www.eel2.eu.
- Ecole secondaire :
Oui, les parents achètent les livres.
Les listes de livres sont disponibles sur les sites web de chaque école, c'est-à-dire pour l'Ecole Luxembourg I www.euroschool.lu et pour l'Ecole Luxembourg II www.eel2.eu.

19. Que prévoit la Convention du 16 mai 2014 entre le ministère luxembourgeois de l'Education nationale et le Secrétaire général du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes ?

Cette Convention a pour but de faciliter la scolarisation des enfants francophones et anglophones de Catégorie III au sein des Ecoles Européennes de Luxembourg.






Elle prévoit que le gouvernement luxembourgeois contribue à l'ouverture d'une classe supplémentaire chaque année dans les sections francophone et anglophone au rythme d'un niveau par année scolaire.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le niveau S1 est concerné par cette Convention.
La contribution gouvernementale n'exempte pas les élèves de Catégorie 3 concernés par cette Convention du paiement du minerval scolaire.

20. Comment évaluer le niveau linguistique de mon enfant ?

Merci de vous reporter à la grille d'évaluation ci-après (*Cadre Européen Commun de Référence pour les langues* <https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>).

Cadre européen commun de référence pour les langues - Grille d'autoévaluation

	A1 Utilisateur élémentaire	A2 Utilisateur élémentaire	B1 Utilisateur indépendant	B2 Utilisateur indépendant	C1 Utilisateur expérimenté	C2 Utilisateur expérimenté
Comprendre		Je peux comprendre des expressions et des phrases très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont souvent implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
		Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courts comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une littérature.
Parler		Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparement devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et fier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
		Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
Écrire		Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une constitution claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.

Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) © Conseil de l'Europe